

C.R.I.C. N° 7 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 24 septembre 2019

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Désignation d'un président et de deux vice-présidents</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, MM. Heyvaert, Hermant.....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Rapport annuel 2018 d'Unia</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Durenne.....	2
<i>Interpellations et questions orales</i>	2
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évaluation des aides à l'emploi « Impulsion » »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	2
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'enjeu d'une réforme organisationnelle de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	4
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le secteur des entreprises de travail adapté »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	5
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme Vandorpe.....	7
<i>Liste des intervenants</i>	8
<i>Abréviations courantes</i>	9

COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Sahli, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 7 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). - La séance est ouverte.

Je vous propose peut-être de faire les présentations. M. Disabato va nous rejoindre. D'abord, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

C'est la première commission et permettez-moi de vous associer à moi pour souhaiter d'abord la bienvenue à notre ministre et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses fonctions. Vous connaissant, je suis certain qu'avec vos qualités, votre disponibilité, vous ferez en sorte que les choses se passent très bien.

Je suis, ici, devant vous, pas par rapport à mon âge mais pas rapport à mes qualités ; c'est ce que certains m'ont dit.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Pour le groupe PS, je propose notre ami député, M. Legasse.

M. le Président (doyen d'âge). - Je déclare M. Legasse élu Président.

(M. Legasse, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Merci à toutes et tous pour votre confiance.

À mon tour, je voudrais remercier chacun d'entre vous, d'ores et déjà, pour le travail qui sera effectué dans notre commission.

Je souhaite, en mon nom personnel – mais en votre nom, je suppose –, un bon travail à Mme la Ministre, ce dont je ne doute pas un seul instant parce que je la sais bosseuse et travailleuse. Dans une commission comme la nôtre, c'est une nécessité, surtout que la session qui s'annonce sera une session où il y aura beaucoup de textes, m'a-t-on dit.

Je me demande d'ailleurs si ce n'est pas pour cela que l'on m'a infligé la présidence ou que l'on m'a sollicité pour la présidence. Il y a beaucoup de travail, mais cela ne nous fait pas peur, cela ne vous fait pas peur, je n'en doute pas un seul instant.

Nous devons procéder à la désignation de deux vice-présidents. Je cède la parole à ceux ou à celles d'entre vous qui souhaiteraient proposer un candidat.

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Pour le groupe Ecolo, nous proposons M. Disabato, qui arrive d'ici quelques minutes.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Il fait son entrée : quel timing !

M. Heyvaert (Ecolo). - Tout était calculé.

M. le Président. - La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). - En principe, ce n'est pas moi qui devais me présenter moi-même. Mme Lekane arrive.

Le groupe PTB me propose comme deuxième vice-président de la commission.

M. le Président. - Je déclare MM. Disabato et Hermant élus Vice-présidents.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

M. le Président. - Un courriel du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Unia, a été adressé à la commission. Il a émis le souhait de venir nous présenter son rapport annuel, le rapport 2018, devant la commission du Parlement en charge de l'égalité des chances, donc la nôtre. Ce rapport figure à l'arrière de notre commission. Comme chaque année, le rapport sera présenté par M. Patrick Charlier, Directeur d'Unia.

Si la commission décide de donner suite à cette demande, l'audition de M. Charlier pourrait être mise à l'ordre du jour de la commission du 22 octobre.

Quelqu'un veut-il intervenir sur cette proposition d'agenda ?

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je tiens à vous féliciter pour votre présidence et souhaiter un bon travail à Mme la Ministre, que j'ai plaisir de retrouver en commission.

Pour le groupe MR, il n'y a aucun souci, nous sommes d'accord pour la date proposée, à savoir le 22 octobre.

M. le Président. - Si l'on peut considérer que la décision est unanime, je ne mets pas ce point au vote. On agenda donc la venue de M. Patrick Charlier au 22 octobre pour présenter le rapport annuel 2018.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉVALUATION DES AIDES À L'EMPLOI « IMPULSION » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évaluation des aides à l'emploi « Impulsion » ».

Nous pourrions aujourd'hui intituler notre commission « la commission Mathilde Vandorpe » puisqu'il y a trois questions à l'ordre du jour de Mme Vandorpe.

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Président, félicitations à vous !

Madame la Ministre, je suis désolée, mais on a eu l'occasion de beaucoup se côtoyer sous la législature précédente dans un autre rôle et vous comprendrez que les questions ici me permettent de faire le point, notamment par rapport à la Déclaration de politique régionale.

La première question concerne les aides Impulsion. La DPR annonce l'évaluation d'une série de dispositifs d'aides à l'emploi et les aides Impulsion sont clairement évoquées. Au terme de cette évaluation, la DPR dit que le Gouvernement se disposerait à « réorienter les dispositifs les moins efficaces et ceux qui génèrent des effets d'aubaine ».

Pour mémoire, les aides Impulsion ont découlé d'un long processus de concertation avec les partenaires sociaux de Wallonie. C'était un chapitre important du Pacte pour l'emploi et la formation qui a été signé en 2016. Elles sont entrées en application en janvier 2017.

J'aurais voulu avoir un bilan chiffré de ces dispositifs :

- Impulsion 25, qui soutient l'engagement des jeunes de moins de 25 ans, peu ou moyennement qualifiés ;
- Impulsion +12 mois, pour les demandeurs d'emploi indemnisés inscrits depuis plus de 12 mois ;
- Impulsion 55+, qui cible les travailleurs de plus de 55 ans.

Quel est le nombre de contrats conclus depuis leur entrée en vigueur en 2017 et l'évolution de la manière la plus actualisée possible ?

Quel est leur taux de conclusion en regard de chacun des stocks de DEI et des publics cibles concernés ?

Plus spécifiquement, sur les 25 et +12, peut-on objectiver leur effet respectif sur la mise à l'emploi des jeunes ? On le sait, on a eu l'abrogation du contrat d'insertion. Cela a-t-il influencé le cours des choses sur les aides Impulsion ?

Quels sont les dispositifs pour lesquels on soupçonne un effet d'aubaine ? Vous dites dans la DPR que, apparemment, il y aurait un effet d'aubaine. Avez-vous des informations supplémentaires par rapport à cela ?

Quelle est l'instance qui sera chargée de cette évaluation ? Les partenaires sociaux appellent régulièrement de leurs vœux la mise en place d'un outil sérieux et indépendant d'évaluation des politiques régionales d'évaluation de l'emploi en particulier.

Je voulais également avoir votre appréciation globale de l'efficacité des aides Impulsion au travers des quelques chiffres que vous pourrez me donner.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, comme le prévoit le décret du 2 février 2017 relatif aux aides à l'emploi à destination des groupes cibles, c'est le FOREm qui est chargé de procéder, au moins une fois par législature, à l'évaluation des aides Impulsion.

C'est comme cela que, fin 2018, le FOREm a produit un premier rapport d'analyse sur les trois dispositifs Impulsion – les moins de 25 ans, 12+ et 55+ – qui couvraient la période qui allait du 1er juillet 2017, soit moment du lancement des aides Impulsion, à octobre 2018.

Il ressort de cette première analyse du dispositif Impulsion après une première année de fonctionnement que les aides Impulsion rencontrent globalement les objectifs visés par la réforme des aides à l'emploi.

Nous ne disposons pas encore d'une période suffisamment longue pour objectiver l'effet d'une insertion à l'emploi de long terme, en particulier pour les 55 ans et plus, ou du maintien à l'emploi une fois terminé le bénéfice de l'activation, c'est-à-dire 36 mois maximum pour l'Impulsion de moins de 25 ans et 24 mois maximum pour l'Impulsion 12 mois plus.

De la même manière, l'identification d'éventuels effets d'aubaine nécessiterait de disposer de données qui couvrent une période au minimum équivalente à la durée de l'octroi des aides, ce qui n'est pas encore le cas. Cet aspect fera donc l'objet de la prochaine évaluation du FOREm.

Toutefois, une analyse des parcours des demandeurs d'emploi a été menée entre le 1er janvier 2016 et fin 2018.

Elle permet déjà de percevoir des changements de statut chez les personnes concernées par les deux aides Impulsion moins de 25 ans et 12 mois plus, dont le taux d'insertion progresse de manière régulière. Les travailleurs concernés viennent très majoritairement de la demande d'emploi ou d'une situation d'inactivité ; moins d'un tiers d'entre eux ont connu l'emploi l'année ou les deux années qui précèdent.

L'analyse des parcours montre également qu'une part importante des personnes concernées par les groupes cibles vont à l'emploi et semblent s'y maintenir. Ainsi, en fin de période d'observation des parcours, la part de personnes revenues en demande d'emploi ou bien en formation n'était que de 26 %. En outre, si certains parcours présentent une non-continuité à l'emploi, les changements de statut indiquent que nombre de périodes d'emploi dominant par rapport aux périodes d'inactivité. Plus précisément, pour

l'Impulsion -25 ans, l'analyse des parcours montre que plus de trois fois sur quatre le dispositif a favorisé la mise à l'emploi alors que la personne venait de s'inscrire au FOREm ou était déjà inscrite, mais elle n'était ni à l'emploi, ni en formation, ni demandeuse d'emploi inoccupée, par exemple, un ou une demandeuse d'emploi malade ou qui aurait été radiée pour motifs divers.

L'analyse des parcours met en exergue que pour les jeunes de -25 ans l'Impulsion impacte positivement de manière plus importante qu'avant juillet 2017, la mise à l'emploi des jeunes.

Pour ce qui concerne l'abrogation du contrat d'insertion, l'impact sur les publics bénéficiaires est difficilement perceptible. La raison essentielle serait que les personnes répondant aux critères d'éligibilité de l'Impulsion insertion sont éligibles aux aides d'Impulsion 12 mois plus et -25. Il y aurait donc eu un phénomène de captation de ces publics cibles par les deux autres dispositifs Impulsion, et ce, d'autant plus que ces derniers permettent à l'employeur de bénéficier d'une aide financière sur une durée plus longue et activable plus rapidement au regard de la durée d'inoccupation du demandeur d'emploi.

En ce qui concerne les résultats chiffrés demandés, je n'ai pas oublié qu'il y a quelques semaines j'étais encore sur les bancs du Parlement, je vous ai donc préparé un document avec toutes les informations détaillées – ce sont des données trimestrielles.

De manière globale, entre le 1er juillet 2017, lancement du dispositif, et le 4 septembre 2019, le nombre de nouveaux contrats sous Impulsion 12+ est de 45 725. Le nombre de contrats sous Impulsion -25 est de 34 744. Entre le 1er juillet 2017 et le 31 décembre 2018, le moment où l'on a abrogé cette aide Impulsion insertion, 112 contrats Impulsion insertion avaient été conclus.

Au second semestre 2019, 46 092 travailleurs de plus de 55 ans bénéficiaient de l'aide « impulsion 55+ », réduction de cotisations patronales pour l'engagement, le maintien, l'emploi de travailleurs âgés d'au moins 55 ans, au dernier jour du trimestre concerné, et ayant un salaire trimestriel inférieur à 14 221,32 euros bruts au 1er octobre 2018.

Pour ce qui concerne l'estimation du public cible potentiel des aides Impulsion, la Wallonie dénombrait fin juin 2019, pour l'Impulsion 12+, 97 252 demandeurs d'emploi inoccupés de plus de 12 mois et plus.

Pour l'Impulsion -25, 16 173 jeunes demandeurs d'emploi inoccupés peu qualifiés, donc ceux qui ont un niveau d'études maximum du 2e degré. Plus 9 514 jeunes demandeurs d'emploi moyennement qualifiés, c'est-à-dire qui ont fait leurs secondaires

3e degré et apprentissage et inoccupés de plus de six mois, soit un total de 25 687 personnes.

Pour l'Impulsion 55+, l'on a 36 316 demandeurs d'emploi inoccupés âgés de 55 ans et plus et 76 286 salariés qui résident en Wallonie, hors Communauté germanophone, qui relèvent, ici, du secteur marchand puisque pour les 55+, c'est seulement dans le secteur marchand.

Voilà les informations dont je dispose à ce stade, qui sont effectivement beaucoup de l'ordre du chiffre ; je demanderai au secrétaire qu'il vous fasse parvenir le tableau.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses très complètes qui permettent d'éclaircir finalement ce que vous écriviez dans la DPR, à savoir d'éventuellement réorienter ses dispositifs les moins efficaces et ses effets d'aubaine. On se rend bien compte qu'en fait, a priori, aujourd'hui après un an d'évaluation, cela fonctionne. Il faudra encore voir dans un an si cela poursuit cette lancée qui semble assez positive mais on n'est pas, déjà aujourd'hui, avec une situation catastrophique. C'était un peu cela ma crainte, quand je lisais cette phrase dans la DPR, c'était de se dire si l'on est dans un état tel que ces impulsions ne fonctionnent vraiment pas et que l'on doit déjà les réorienter, alors que la situation est à peine mise en route.

Je vous remercie pour ces éléments de réponse.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ENJEU D'UNE RÉFORME
ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE WALLON
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
DE L'EMPLOI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'enjeu d'une réforme organisationnelle de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Encore une fois, un éclaircissement par rapport à la DPR, puisque la DPR annonce, si je peux le dire ainsi, encore réforme du FOREm.

Il est vrai que notre outil régional pour l'emploi et la formation a un rôle essentiel à jouer. Il n'est pas inutile de rappeler les moyens humains et matériels considérables dont il dispose. Il est, dans la flotte de nos outils publics, un gigantesque paquebot, difficile à manœuvrer. J'ai déjà eu l'occasion d'utiliser cette même image lors d'autres questions sur la législature précédente.

Le FOREm a connu, au cours des dernières années, une profonde réorganisation sur le plan hiérarchique et territorial. Cela avait contribué aux mauvais résultats objectifs par le rapport externe d'évaluation du contrat de gestion 2011-2017. Bien que dans la majorité, à l'époque, j'avais pris mes responsabilités, en forçant le débat sur les constats de cet audit.

Je vous adresse donc une question très ouverte : faut-il une fois de plus réformer ce gros outil ou simplement mieux l'utiliser, sans le renvoyer à la forge ? Une réorientation de ses méthodes de travail, inspirée des modèles du VDAB ou d'Actiris, implique-t-elle une nouvelle réforme structurelle ? Je vous avoue qu'en vous le demandant, je n'ai pas d'idée préconçue, je suis vraiment ouverte à toute idée.

Plus concrètement, la DPR parle de déconnecter le comité de gestion paritaire des aspects organisationnels et de laisser, sur ce point, une totale autonomie au comité de direction.

Au cours des années passées, il nous avait paru que les partenaires sociaux du comité de gestion avaient plutôt des doléances à cet égard, que les relations entre les ministres successifs de l'Emploi, quelle que soit leur couleur politique, et de l'administratrice générale, avaient été assez tendues, voire tourmentées - d'après ce qui nous est revenu mais nous étions peut-être mal informés.

Je voudrais finalement vous demander l'enjeu véritable du réaménagement annoncé, en ce qui concerne l'articulation de cet organe décisionnel.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Merci, Madame la Députée.

La DPR prévoit une refonte du FOREm et la répartition des rôles, effectivement, comme vous le signalez dans votre question, entre le comité de gestion, le comité stratégique et le management interne.

Cette refonte sera concrétisée, afin de renforcer l'accès à l'emploi et lui faire gagner en efficacité.

Le comité de gestion du FOREm doit évidemment exercer une mission portant sur les orientations

stratégiques à donner à l'organisme, et cela doit se faire, par définition, en bonne intelligence avec le management interne, lequel doit être garant de la mise en œuvre, du suivi et de la réussite des aspects organisationnels qui relèvent de la gestion quotidienne du management interne.

Il s'agit bien d'une optimisation des missions et activités du FOREm. En effet, et vous le soulignez, la réorganisation territoriale du FOREm, avec une déconcentration des niveaux de pouvoirs de décision pour coller davantage aux réalités socioéconomiques des quatre territoires que sont le Hainaut, le Brabant-Wallon, Namur, le Luxembourg et Province de Liège hors Communauté germanophone, est désormais en place et a commencé à porter ses fruits.

Il n'est donc pas dans l'intention du Gouvernement de détricoter ce qui a été mis en place pour améliorer la qualité et l'impact des services proposés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Là où j'entends donner une impulsion forte, c'est au niveau de l'accompagnement proposé aux demandeurs d'emploi, en tenant davantage compte de leur profil, de leur autonomie dans leur recherche d'emploi et du tissu économique local.

Il convient de concrétiser, de manière effective, et structurer un accompagnement adapté des demandeurs d'emploi. On n'est pas tous égaux devant la recherche d'emploi. Un modèle standardisé d'accompagnement, comme c'est encore trop souvent le cas, basé sur une segmentation des demandeurs d'emploi accompagnés, sur la base uniquement, par exemple, de la date d'entrée de leur inscription comme demandeur d'emploi ou bien de la durée du chômage, n'est certainement pas le plus optimal.

Une trop grande division, entre les conseillers qui accompagnent et les évaluateurs qui contrôlent, ne semble pas davantage optimale.

L'analyse sollicitée par le FOREm à l'ULB, dont j'ai pris notamment connaissance, illustre cette lacune en termes d'efficacité au niveau de l'accompagnement et du contrôle des demandeurs d'emploi. C'est pourquoi, c'est bien à ce niveau de l'organisation de l'accompagnement que je compte travailler prioritairement. Je le dis et je ne parle pas uniquement de modifications de structures mais bien de volonté d'aller de l'avant de manière volontariste. Il convient de mettre en œuvre une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs pour l'emploi.

Par ailleurs, comme je l'ai toujours fait comme députée, et je continuerai à le faire comme ministre, je m'informerai, je concerterai et je mènerai les travaux avec les partenaires sociaux et les acteurs compétents dans les matières dont j'ai la charge.

Ce n'est pas en divisant que l'on avance, mais bien en mutualisant les expertises et les ressources et en forgeant un projet sur les bases solides.

J'entends donc le faire en bonne intelligence avec l'Office et singulièrement son administration et ses organes de gouvernance.

Il en sera évidemment de même pour les missions stratégiques et davantage opérationnelles de l'Office. Ce qui importe, à mes yeux, ce sont les résultats, l'augmentation du taux d'emploi, la diminution de la demande d'emploi, la qualité des emplois. Là, ce sont de vrais enjeux pour lesquels le FOREm doit jouer un rôle de levier opérationnel des politiques de l'emploi.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - La volonté de tous est clairement dans le même ordre d'idées que vos objectifs, bien entendu.

Je suis contente d'entendre que l'objectif n'est pas de détricoter ce qui existe et d'aller de l'avant en essayant d'améliorer encore.

Bien entendu, je soulignerai l'aspect positif. C'est l'accompagnement qui doit être plus fort et plus adapté aux différentes situations ; c'est cet angle-là que je voudrais vraiment souligner, en espérant que l'on aura l'occasion d'avoir justement un compte rendu sur l'évolution du système du FOREm pour que l'on puisse continuer à s'y impliquer.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE SECTEUR DES ENTREPRISES DE TRAVAIL
ADAPTÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le secteur des entreprises de travail adapté ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, cette question concerne en effet le secteur des entreprises de travail adapté, les ETA.

Dans votre DPR, vous nous dites qu'il y aura une attention particulière pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le secteur des ETA, c'est 9 500 travailleurs, dont plus de 8 000 en situation de handicap. Le secteur des entreprises de travail adapté, c'est aussi 55 entreprises en Région wallonne, toutes affiliées à l'EWETA.

Ces entreprises fonctionnent à 70 % sur fonds propres, les 30 % restant étant des moyens publics.

La Fédération revendique, au nom des ETA qu'elle représente, des moyens de financement auprès des pouvoirs publics régionaux, fédéraux et européens afin de permettre à ces entreprises de pérenniser et de subventionner la différence, c'est-à-dire de compenser la perte de productivité vécue par les travailleurs de l'entreprise tout en leur offrant un encadrement personnellement adapté, prenant en compte leur situation particulière.

Ils attendent aussi – vous les avez sûrement rencontrés durant la campagne électorale – de la cohérence au niveau des politiques menées par ce nouveau Gouvernement qui fait de la création d'emploi l'un de ses objectifs fondamentaux. Ils estiment que le secteur des ETA, dont c'est le but également de créer de l'emploi, ne doit pas être oublié, d'autant plus que cela concerne des personnes en situation de handicap.

Toujours pour citer la DPR, votre Gouvernement s'engage à : « mener une réflexion autour du modèle économique et du soutien aux entreprises de travail adapté en leur permettant d'accéder à une série de dispositifs de soutien économique qui leur sont actuellement refusés, tenant compte des contraintes européennes des aides d'État ».

Le nouveau Gouvernement entend aussi par ailleurs : « conserver la spécificité des ETA, qui sont extrêmement précieuses ».

Madame la Ministre, encore une fois, on est dans des affirmations assez générales et globales. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Pourriez-vous nous expliquer et nous préciser les objectifs concrets que vous entendez poursuivre et atteindre au cours des cinq prochaines années en faveur des entreprises de travail adapté et de leurs travailleurs. Avez-vous aussi envie de créer des emplois supplémentaires dans ce cadre et éventuellement à quelle échelle ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame Vandorpe, au travers de la DPR, le Gouvernement wallon a effectivement marqué une préoccupation particulière pour l'emploi des personnes handicapées dans le secteur du travail adapté.

L'accès à l'emploi est par ailleurs un axe fort de la convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées. Tout travailleur a le droit à accéder à un emploi décent et à le conserver, qu'il s'agisse d'un handicap acquis ou non au cours de la vie professionnelle.

L'emploi est un puissant vecteur d'intégration et d'inclusion et je vous confirme qu'effectivement, pendant la campagne, comme cela était le cas avant, j'ai eu l'occasion de pouvoir rencontrer plusieurs entreprises de ce secteur de travail adapté.

Pour les travailleurs dont les possibilités d'acquérir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, en raison d'une déficience, l'emploi adapté assure une valorisation des compétences. Le juste équilibre entre le social et l'économique est une préoccupation quotidienne des gestionnaires d'ETA.

Le secteur a bien résisté à la crise et il affiche un nombre d'emplois en progression constante depuis 2009. Cinquante-deux ETA sont agréées en Wallonie. Celles-ci perçoivent en moyenne une subvention de l'AViQ à hauteur de 60 % pour le personnel de production et 40 % pour le personnel d'encadrement. En termes de volume d'emploi, vous l'avez dit, le secteur occupe environ 8 000 travailleurs en situation de handicap à la production et 1 356 pour l'encadrement dont 332 sont porteurs de handicap.

Le secteur veille à fournir de l'emploi tant aux plus jeunes travailleurs handicapés par le biais des sections d'accueil et de formation qu'aux travailleurs dits « vieillissants » – c'est un terme que je n'aime pas trop – ou dont la santé se dégrade via les dispositifs de maintien.

Afin d'effectuer la transition entre l'enseignement spécialisé et le monde de l'emploi – sur lequel nous avons beaucoup travaillé ensemble en Fédération Wallonie-Bruxelles –, les ETA peuvent dégager des stagiaires sous contrat d'adaptation professionnelle avec possibilité d'engagement. Ces sections d'accueil et de formation peuvent intégrer un maximum de 120 stagiaires pour l'ensemble du secteur. Ces stagiaires, bien que possédant les aptitudes physiques, mentales ou professionnelles requises, nécessitent une période d'adaptation à l'emploi dans l'entreprise de travail adapté pour améliorer leur possibilité professionnelle.

Les dispositifs de maintien, quant à eux, sont destinés aux travailleurs handicapés dont les aptitudes physiques, sensorielles et mentales ne correspondent pas aux exigences du poste de travail, auquel ils sont occupés ou ne correspondraient plus. Le nombre de travailleurs maximum bénéficiant du dispositif de maintien est fixé à 160 pour l'ensemble des entreprises de travail adapté.

Le secteur se veut également ouvert vers l'extérieur, à cette fin, il a recours au contrat d'entreprise pour

accomplir, moyennant paiement, un travail manuel ou intellectuel au profit d'une autre entreprise dans les locaux ou sur les chantiers de cette dernière et sans la représenter.

Ceci peut constituer un tremplin vers l'emploi ordinaire. Les ETA veillent enfin – et je le dis surtout pour les nouveaux membres de cette commission – à fournir une formation continue à leur personnel tant au niveau du personnel de cadre via un plan de formation étalé sur deux années qu'au niveau du personnel de production pour lequel une enveloppe budgétaire du non-marchand est prévue pour les subsidier.

La Déclaration de politique régionale que vous évoquez dans votre question prévoit en effet de soutenir le secteur d'une part, parce qu'il s'agit de soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et, d'autre part, parce qu'il s'agit d'un plan important de l'économie sociale wallonne.

Afin de mener une réflexion autour du modèle économique et du soutien à apporter à ce secteur, il m'apparaît préalablement indispensable de constituer un groupe de travail dont évidemment l'EWETA, constitué de représentants du secteur des entreprises de travail adapté, en ce compris les organisations syndicales, les représentants des personnes handicapées et de l'AViQ, tenant compte de la réglementation européenne sur les aides d'État, évidemment.

Je comprends votre empressement et peut-être cette question vient-elle de l'intérêt que vous portez sur la situation des personnes handicapées, je la partage également. Dans le souci de vouloir travailler en connaissance de cause, je concerterai et il est évidemment prématuré de se fixer des objectifs quantitatifs à ce stade en termes de volume d'emploi, mais je ne doute pas que vous reviendrez sur ce point.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je serai bien entendu très attentive à la suite de ce dossier. Je sais que vous y apportez un regard particulier et l'on a déjà eu l'occasion d'y travailler.

Un point vraiment positif que je peux souligner dans votre réponse, c'est finalement l'avantage d'avoir ces deux compétences au sein d'une même commission parce que c'est vraiment aussi une demande du secteur, qu'il y ait plus de coordinations entre l'emploi et tout ce qui dépend plutôt de l'AViQ. Donc, le fait que ce soit vous qui ayez ces compétences, permettra, je l'espère, de pouvoir avancer en ce sens-là. Ce point-là est vraiment positif.

Je serai très attentive, parce que le secteur est clairement en attente. Il a énormément de demandes de remise à l'emploi de personnes porteuses de handicap et, malheureusement, en fonctionnant avec cette enveloppe fermée, ils sont un peu coincés pour pouvoir évoluer correctement.

Pourtant, cette remise à l'emploi est essentielle. On le voit au travers de cette question-ci, mais au travers des questions précédentes que j'ai pu vous poser également.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président (PS). - Notre prochaine réunion aura lieu le 8 octobre dans cette même salle.

Madame la Ministre, vous voudriez encore dire un mot ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - J'ai entendu la demande de quelques parlementaires de voir si cette commission pouvait commencer à 9 heures 15. À titre personnel, je n'ai pas de difficulté avec cela. Je me tiens évidemment à la disposition du Parlement qui est souverain, mais je n'ai pas d'objection de commencer à 9 heures 15.

Mme Vandorpe (cdH). - Disons que commencer à 9 heures 15 permettrait de commencer à l'heure. On est quand même plusieurs à venir d'assez loin. On sait que l'entrée de Namur est compliquée également. Le quart d'heure supplémentaire permettrait de commencer à l'heure plutôt d'arriver à 9 heures pour certains et d'autres qui arriveraient cinq ou dix minutes en retard. En fixant le début de la commission à 9 heures 15, je pense que l'on pourrait effectivement commencer à l'heure plutôt que de devoir attendre.

M. le Président. - Ce que je vous propose de faire, c'est d'en parler à la Conférence des présidents. Si tout le monde est unanime, je proposerai à la Conférence des présidents de décaler d'un quart d'heure.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 9 heures 38 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Véronique Durenne, MR

M. Antoine Hermant, PTB

M. Laurent Heyvaert, Ecolo

M. Dimitri Legasse, Président

Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Mme Sabine Roberty, PS

M. Mourad Sahli, PS

Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

Actiris	Office régional bruxellois de l'emploi
AViQ	Agence pour une vie de qualité
DEI	demandeur d'emploi inoccupé
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprise de travail adapté
EWETA	Entente wallonne des entreprises de travail adapté (ASBL)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
ONU	Organisation des Nations unies
ULB	Université libre de Bruxelles
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)